

Séance du 27 mars 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau -Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué ; M. Gouffrant à M. Jaussaud ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé ; M. Etcheto à M. Aguerre.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : REGIE DES EAUX - Marché de fourniture de matériaux de prise en charge pour canalisations d'eau potable - Signature du marché

Madame GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son activité quotidienne, la Régie des Eaux de Bayonne est amenée à intervenir sur les divers réseaux d'eau potable existant sur la Commune de Bayonne. Ces travaux consistent en la réalisation de branchements pour le compte de tiers ou en la reprise de branchements existants, travaux effectués sur des canalisations maintenues en service sans diminuer la charge de pression et dénommés « Prises en charge ».

Aussi, la Régie des Eaux a lancé une consultation (appel d'offres ouvert) portant sur la fourniture de matériaux de prise en charge pour canalisations d'eau potable.

Conclu sous la forme d'un marché à bons de commande, ce marché comporte les caractéristiques principales suivantes :

- une durée initiale de deux (2) ans
- reconductible un (1) an
- montant minimum période initiale : 40 000 €
- montant maximum période initiale : 60 000 €
- montant minimum période de reconduction : 20 000 €
- montant maximum période de reconduction : 30 000 €

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 26 mars 2009 et a retenu l'offre de la société M.T.P. pour un montant estimatif établi sur la base annuelle de 35 591 € HT.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société M.T.P. le marché correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.